

FICHE FORMATION

BTS TOURISME

*Code NSF 334, niveau 5 – enregistré au RNCP par arrêté du 5 mars 2019,
publié au Journal officiel le 19 avril 2019 certifié par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation*

Rentrée 2021/2022

Objectifs et compétences

Le diplôme s'appelle BTS « TOURISME », en référence au vaste secteur d'activités dans lequel le titulaire du diplôme pourra exercer une variété de tâches et de missions correspondant à trois blocs de compétences professionnelles :

- La gestion de la relation avec les touristes individuels ou en groupe ;
- L'élaboration d'une prestation touristique ;
- La gestion de l'information touristique.

Les futurs diplômés du BTS Tourisme peuvent développer et valoriser des compétences spécifiques liées à une orientation sectorielle et/ou fonctionnelle particulière(s) au cours des périodes de stage et des ateliers de professionnalisation et, pour certains d'entre eux, dans le cadre des options facultatives « Parcours de professionnalisation à l'étranger » et « Projet de spécialisation ».

Les détails de la formation sur le site France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35331/>

Prérequis

Titulaire d'un BAC ou d'un niveau 4

Être admis via Parcoursup sur dossier et tests écrits et entretien de motivation

Aptitudes

une bonne présentation, un sens des responsabilités, un esprit d'initiative, un goût pour le tourisme, des capacités d'observation et d'analyse, un esprit d'équipe.

Caractéristiques de la formation

Enseignements professionnels :

- Vente et conseil
- Animation et gestion de l'information touristique
- Création de circuits touristiques
- Gestion de la relation avec les touristes individuels ou en groupe

Enseignements généraux :

- Mercatique
- Economie
- Droit
- Culture Générale
- Histoire géographie et territoires
- Langues vivantes : anglais et espagnol

Méthodes mobilisées

Formation en présentiel ou en distanciel (en cas de nécessité)

Modalités d'évaluation

- Evaluation de l'acquisition des compétences
- Examens blancs
- Epreuve ponctuelle (examen final)

Métiers et débouchés

- conseiller voyage ;
- forfaitiste, conseiller billetterie ;
- agent réceptif ;
- agent d'escale ;
- guide accompagnateur ;
- agent d'exploitation (ou de planning) ;
- délégué réceptif (ou de correspondant local) ;
- gestionnaire des allotements terrestres ;
- gestionnaire aérien ;
- chargé de marketing ;
- commercial ;
- chargé de qualité/SAV ;
- conseiller en séjour, animateur de tourisme local ;
- chargé d'animation numérique de territoire ;
- chargé de promotion du tourisme local ;
- chargé de développement touristique ;
- technicien d'accueil touristique ;
- employé de loisirs ou d'attraction ;
- agent de vente et de réservation ;
- gestionnaire d'équipement ou de site ;
- responsable d'accueil

Délais d'accès

Candidatures ouvertes hors Parcoursup de février à novembre
Entrée en formation en octobre (donnée à titre indicatif)

Inscriptions Parcoursup : l'EFHT est inscrit sur la plateforme Parcoursup dans le cadre de l'alternance en contrat d'apprentissage.



Durée de la formation

La formation durant 2 ans, le contrat d'alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) couvrira ces 2 années.

Rythmes et alternance

Le BTS Tourisme peut s'effectuer en initial ou en alternance.
Il existe donc deux rythmes possibles.

En initial : 4 jours de cours par semaine

En alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise

Suite de parcours post-diplôme

- Bachelor Tourisme : dans certains établissements vous pourrez intégrer le bachelor directement en troisième année grâce à votre niveau BAC+2. A l'EFHT, le Bachelor Tourisme « Chargé du développement d'activités touristiques »
- Licence Tourisme : cette formation dure trois ans et s'effectue au sein des universités
- Licence professionnelle Tourisme : cette formation est accessible après deux ans de BTS ou de licence et dure un an.

Equivalence ECTS

120 crédits

Tarifs

En initial :

- frais de concours : offerts
- frais de dossier : 90€
- frais de scolarité 1^{ère} année : 4 800€
- frais de scolarité 2^{ème} année : 5 000€

En alternance :

Le contrat d'alternance peut prendre la forme d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Le parcours de formation est pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise avec laquelle est signé le contrat d'alternance. L'alternant n'a aucun frais à sa charge.

Mobilité

Pour toute demande concernant la mobilité nationale ou internationale, veuillez contacter la personne dédiée :
Romain DAVID – r.david@efht.fr



Accueil
des personnes
en situation de handicap

Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap :
Romain DAVID - r.david@efht.fr

Contacts

104 boulevard Arago | 75014 PARIS
contact@efht.fr | +33(0) 1 45 26 26 25
www.efht.fr

